

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 26 février 2026

Date de la convocation
20.02.2026
Date d’affichage
20.02.2026

L’an deux mille vingt-six, le 26 février à 20 heures,
le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël,
Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe,
M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M.
BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusé :
Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, excusée,

A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2026.32

Objet de la délibération

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L’ANNÉE 2026

Considérant le tableau suivant portant répartition de l’enveloppe budgétaire aux associations prévue dans le cadre du budget primitif 2025 et la proposition faite au Conseil municipal de valider celui-ci et d’autoriser le versement comme présenté ci-dessous :

	NOM DE L'ASSOCIATION BÉNÉFICIAIRE	Montant attribué 2025	Montant Sollicité 2026	Montant proposé 2026
Associations sociale	ADMR	3 300.00 €	3 350.00 €	3 350.00 €
	Le Club du Mercredi	800.00 €	800.00 €	800.00 €
	Club du 3ème âge - Carrefour de l'amitié	200.00 €	200.00 €	200.00 €
	ANACR	100.00 €	500.00 €	100.00 €
	Amicale des pompiers	500.00 €	500.00 €	500.00 €
Associations évènementiels	Stekip	3 000 €	7 341.26 €	3 000.00 €
	Comité des fêtes	0 €	16 000 €	10 000 €

Associations Culturelles	Harmonie municipale de Samoëns	700.00 €	600.00 €	600.00 €
	Chorale de Samoëns	300.00 €	200.00 €	200.00 €
	MJC Taninges	1 280.00 €	2 300.00 €	1 840.00 €
	Criou Livres	600.00 €	650.00 €	300.00 €
	Radio Giffre	700.00 €	1 000.00 €	700.00 €
	Jumoriec	2 000.00 €	7 000.00 €	7 000.00 €
Associations Patrimoniales	Association Amis des Sentiers	1 850.00 €	1 850.00 €	1 850.00 €
	Les amis de la ferme du Clos Parchet	200.00 €	200.00 €	200.00 €
	Groupement de louverterie de Haute Savoie	200.00 €	200.00 €	200.00 €
Associations Sportives	Ski Club - MORILLON (Pôle France) (Stages)	34 000.00 €	34 000.00 €	34 000.00 €
		Pas de sélectionnés cette année	0.00 €	Pas de sélectionnés cette année
	Haut Giffre Football Club	1 200.00 €	1 200.00 €	1 200.00 €
	Société de Pêche du Haut-Giffre	800.00 €	800.00 €	800.00 €
	Samoëns Team Telemark	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
	Association J.S.P Samoëns	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
	Samoëns Rugby Club	0 €	1 000.00 €	250.00 €
	Athlétic Club du Grand Massif	700.00 €	700.00 €	700.00 €
	Taninges Accro Gym (TAG)	360.00 €	240.00 €	160.00 €
	Hockey Club de Samoëns	200.00 €	300.00 €	300.00 €
	Entente nordique du Haut Giffre	300.00 €	400.00 €	350.00 €
	Club nautique du Haut Giffre	500.00 €	500.00 €	400.00 €
	Gliss'ice	600.00 €	600.00 €	600.00 €
	MontParet	250.00 €	500.00 €	400.00 €
	Haut-Giffre Loisirs	200.00 €	200.00 €	200.00 €
	Société secours en montagne	250.00 €	400.00 €	250.00 €
	Club VTT Naturide	250.00 €	500.00 €	250.00 €
	Samoëns Trail Evènement Ultra Trail du Haut Giffre	1 000.00 €	1 800.00 €	1 000.00 €
	Foyer de ski de fond intercommunal	300.00 €	350.00 €	350.00 €
	Les Injectés	3 000.00 €	2 000.00 €	1 000.00 €
	Tennis Club de Verchaix-Morillon	1 000.00 €	1 200.00 €	1 000.00 €
Associations scolaires et périscolaires	MFR Clos des Baz Sallanches	50.00 €	0 €	100.00 €
	Foyer socio-éducatif Samoëns	300.00 €	0 €	0 €
TOTAL GÉNÉRAL		62 990.00 €	91 381.26 €	76 150.00 €

Considérant qu'il est rappelé que depuis la loi n°2021-1109 du 24 août 2021, toute association qui sollicite une subvention publique se doit de signer un contrat d'engagement républicain par lequel elle s'engage à respecter :

- Les lois de la République ;
- La liberté de conscience ;
- La liberté des membres de l'association ;
- L'égalité et la non-discrimination ;
- La fraternité et la prévention de la violence ;
- La dignité de la personne humaine ;
- Les symboles de la République ;

Considérant que chaque association bénéficiant d'une subvention attribuée par le Conseil Municipal de Morillon devra signer le contrat d'engagement républicain en vertu des dispositions légales et réglementaires ;

Considérant que l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales interdit la participation au vote des conseillers municipaux intéressés sur le sujet, il est décidé que le vote des subventions aux associations soit organisé par groupe d'associations, afin d'assurer le quorum malgré le retrait des conseillers municipaux intéressés membres d'associations subventionnées.

Aussi,

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;

Vu l'avis favorable de la commission « Vie associative, évènementiel, loisirs et sports » du 15 janvier 2026 ;

En premier lieu, le Conseil municipal,
 Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution et le versement des subventions aux associations suivantes pour l'année 2025 :

NOM DE L'ASSOCIATION BÉNÉFICIAIRE	Montant 2026
Club du 3ème âge - Carrefour de l'amitié	200.00 €
ANACR	100.00 €
Stekip	3 000.00 €
Comité des fêtes	10 000.00 €
Harmonie municipale de Samoëns	600.00 €
Chorale de Samoëns	200.00 €
Criou Livres	300.00 €
Radio Giffre	700.00 €
Les amis de la ferme du Clos Parchet	200.00 €

Groupelement de louverie de Haute Savoie	200.00 €
Haut Giffre Football Club	1 200.00 €
Société de Pêche du Haut-Giffre	800.00 €
Association J.S.P Samoëns	1 000.00 €
Athlétic Club du Grand Massif	700.00 €
Taninges Accro Gym (TAG)	160.00 €
Entente nordique du Haut Giffre	350.00 €
Club nautique du Haut Giffre	400.00 €
MontParet	400.00 €
Haut-Giffre Loisirs	200.00 €
Société secours en montagne	250.00 €
Club VTT Naturide	250.00 €
Samoëns Trail Evènement Ultra Trail du Haut Giffre	1 000.00 €
Les Injectés	1 000.00 €
Foyer de ski de fond intercommunal	350.00 €
MFR Clos des Baz Sallanches	100.00 €

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ AVEC 9 VOIX POUR (M. GIRAT MARTIN ET M. CONVERSY ÉRIC, CONSEILLERS MUNICIPAUX INTERESSÉS EN TANT QUE MEMBRES D'ASSOCIATIONS CONCERNÉES, NE PRENNENT PAS PART AU DÉBAT ET AU VOTE)

En deuxième lieu, le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution et le versement des subventions aux associations suivantes pour l'année 2025 :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant 2026
Le Club du Mercredi	800.00 €
ADMR	3 350.00 €

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ AVEC 10 VOIX POUR (MME PEREIRA JOCELYNE, CONSEILLÈRE MUNICIPALE INTERESSÉE EN TANT QUE MEMBRES D'ASSOCIATIONS CONCERNÉES, NE PREND PAS PART AU DÉBAT ET AU VOTE)

En troisième lieu, le Conseil municipal,
 Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution et le versement des subventions aux associations suivantes pour l'année 2025 :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant 2026
Amicale des pompiers	500.00 €
MJC Taninges	1 840.00 €
Ski club	34 000.00 €
Samoëns Rugby club	250.00 €
Tennis Club de Verchaix- Morillon	1 000.00 €

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ AVEC 7 VOIX POUR (M. CLERENTIN RAPHAËL, MME BOSSE STÉPHANIE, MME DUNOYER MARIE ET M. BOUVET JÉRÉMIE, CONSEILLERS MUNICIPAUX INTERESSÉS EN TANT QUE MEMBRES D'ASSOCIATIONS CONCERNÉES, NE PRENNENT PAS PART AU DÉBAT ET AU VOTE)

En quatrième lieu, le Conseil municipal,
 Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution et le versement des subventions aux associations suivantes pour l'année 2025 :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant 2026
JUMORIEC	7 000.00 €
Association Amis des sentiers	1 850.00 €

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ AVEC 7 VOIX POUR (M. BEERENS-BETTEX SIMON, M. VUILLE BERTRAND, MME DUNOYER MARIE ET M. SÉRAPHIN GILLES, CONSEILLERS MUNICIPAUX INTERESSÉS EN TANT QUE MEMBRES D'ASSOCIATIONS CONCERNÉES, NE PRENNENT PAS PART AU DÉBAT ET AU VOTE)

En cinquième lieu, le Conseil municipal,
 Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution et le versement des subventions aux associations suivantes pour l'année 2025 :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant 2026
Gliss'ice	600.00 €
Team Télémart	1 000.00 €
Hockey club	300.00 €

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ AVEC 9 VOIX POUR (M. GIRAT MARTIN ET M. BOUVET JÉRÉMIE, CONSEILLERS MUNICIPAUX INTERESSÉS EN TANT QUE MEMBRES D'ASSOCIATIONS CONCERNÉES, NE PRENNENT PAS PART AU DÉBAT ET AU VOTE)

En sixième lieu, le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget principal 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires et à effectuer toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette délibération ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire de séance,



Martin GIRAT

Le Maire,



Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.